

Nantes, le 17 décembre 2021

Lettre aux porteurs de parts du fonds PORTZAMPARC ENTREPRENEURS ISR I
- (FR0013186327)

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **Portzamparc Entrepreneurs ISR** et à ce titre nous vous informons des changements intervenant sur ce FCP.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP Portzamparc Entrepreneurs ISR ?

La société de gestion a décidé de procéder à différentes modifications du Fonds Commun de Placement (FCP) Portzamparc Entrepreneurs ISR et en particulier de repositionner son orientation de gestion vers des investissements en actions européennes essentiellement de petites et moyennes capitalisations.

L'élargissement de l'univers d'investissement permettra d'être plus sélectif dans le choix des valeurs pour servir la performance financière et extra financière. Augmenter notre champ des possibles pour saisir des opportunités à travers l'Europe.

Le fonds reste investi dans des entreprises françaises, mais l'univers d'investissement évolue et sera élargi aux entreprises de l'Espace Economique Européen au moins de 75% de l'actif net pour saisir davantage d'opportunités.

Le risque de change passe de risque accessoire à un risque de change de 100% pour les devises de l'Union Européenne et de 10% maximum pour les devises autres que celles de l'Union Européenne.

Le fonds change de catégorie AMF en passant de « Actions de pays de la Zone Euro » à « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le **16/12/2021** et seront mises en œuvre le **21 décembre 2021**.

Le prospectus est tenu à la disposition des porteurs au siège de la société, sur simple demande écrite, et sera envoyé dans un délai d'une semaine à l'adresse demandée.

Si vous n'adhérez pas à cette modification de votre Fonds, vous disposez à tout moment d'une possibilité de rachat sans frais de vos parts. Si ces modifications vous conviennent, aucune action n'est requise de votre part.

Les modifications entrainées par l'opération

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Modification du profil rendement / risque | OUI |
| - Augmentation du profil rendement / risque | OUI |
| - Augmentation potentielle des frais | NON |
| - Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque | TRES SIGNIFICATIF ¹ |



Le changement de la politique d'investissement entraîne le renoncement au Label Reliance.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Cette ou ces opérations n'entraîneront pas d'impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?

L'horizon de placement recommandé reste de 5 ans. Voici le détail des modifications apportées à votre investissement.

- Le fonds sera investi en actions de **l'Espace Economique Européen** éligibles au PEA, de toutes capitalisations, pour au moins 75% de l'actif net.
- L'indice de référence actuel (indice CAC Mid & Small Net Return) sera remplacé par l'indice **Euro Stoxx Small Net Return**. Avec un nombre variable de valeurs, l'indice représente les sociétés de moyennes et petites capitalisations de 11 pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal. En effet, l'ouverture de l'univers d'investissement à l'Europe nécessite un indice de référence plus représentatif de la nouvelle gestion du fonds et couvrant de façon plus large les opportunités d'investissement.

TABLEAU DE SYNTHÈSE AVANT /APRES PORTZAMPARC ENTREPRENEURS ISR

	AVANT	APRES	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente
Classification du fonds	Actions des pays de la Zone Euro	Actions des pays de l'Union Européenne	Non significative
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du FCP est de mettre en œuvre une stratégie ISR et d'obtenir sur un horizon minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'évolution du marché des petites et moyennes capitalisations françaises, représenté par l'indice Cac Mid & Small dividendes réinvestis.	L'objectif de gestion du FCP est de mettre en œuvre une stratégie ISR et d'obtenir sur un horizon minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'évolution du marché des petites et moyennes capitalisations européennes, représenté par l'indice Euro Stoxx Small dividendes réinvestis.	Non significative

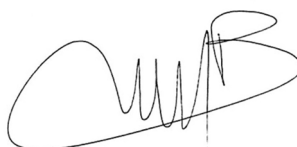
Indice de référence	L'indice français CAC MID & SMALL Net Return, calculé dividendes réinvestis	L'indice européen EURO STOXX SMALL Net Return, calculé dividendes réinvestis.	Non significative
	Modification du profil de risque et de rendement		
Risque Action	Exposition maximum de 100%	Exposition maximum 110%	Positive
Taille de capitalisation	10% maximum de larges capitalisations	20% maximum de larges capitalisations	Non significative
Risque de change	Liste avec les fourchettes d'exposition Accessoirement, une partie des titres pouvant être détenus en devises étrangères, le capital peut donc être exposé aux risques de change.	Liste avec les fourchettes d'exposition Risque de change : 100% pour les devises de l'Union Européenne et de 10% maximum pour les devises autres que celles de l'Union Européenne.	Positive

Nos conseils pour les investisseurs

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) d'un OPCVM avant toute souscription et, dans le cas présent, de celui du FCP **Portzamparc Entrepreneurs ISR**, qui est joint à la présente.

Nous vous invitons à prendre contact régulièrement avec votre conseiller sur vos placements et à consulter sur le site de Portzamparc Gestion (www.portzamparcgestion.fr) les différents reportings et rapports en ligne de Portzamparc Entrepreneurs ISR.

Vous remerciant chaleureusement pour la confiance que vous nous accordez, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Bertrand Lamielle
Directeur Général